



HAL
open science

Politiques d'habitat et réformisme social sous le Protectorat. A propos de quelques discours sur les cités de logement populaire

Bénédicte Florin

► **To cite this version:**

Bénédicte Florin. Politiques d'habitat et réformisme social sous le Protectorat. A propos de quelques discours sur les cités de logement populaire. Hespéris-Tamuda, 2001, XXXIX (2), pp.157_173. halshs-00201683

HAL Id: halshs-00201683

<https://shs.hal.science/halshs-00201683>

Submitted on 2 Jan 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

**Politiques d'habitat et réformisme social sous le Protectorat.
A propos de quelques discours sur les cités de logement populaire**

**Bénédicte Florin
URBAMA – CESHs**

In Hespéris-Tamuda, Vol.XXXIX, Fasc 2, Faculté des Lettres et des Sciences Humaines, La réforme et ses usages, sous la dir. de Alain Roussillon, Rabat, 2001, pp. 157-173.

"Je me rends bien compte qu'il est fort abstrait de séparer comme je viens de le faire les rituels de parole, les sociétés de discours, les groupes doctrinaux et les appropriations sociales. La plupart du temps, ils se lient les uns aux autres et constituent des sortes de grands édifices qui assurent la distribution des sujets parlants dans les différents types de discours et l'appropriation des discours à certaines catégories de sujets."

Michel Foucault, *L'ordre du discours*, 1971.

A la fin du XIX^{ème} siècle, en France, les réflexions et réalisations novatrices en matière de "logement du peuple" occupent une place de plus en plus centrale tant au niveau des politiques d'habitat qu'à celui des relations entre les classes dirigeantes et les ouvriers : la réforme de la société *par la réforme de l'habitat* est la pièce maîtresse d'un dispositif, plus global et sans doute moins clairement avoué, qui tend à assurer la paix sociale. Si les idées et idéaux des Réformateurs sociaux se propagent en Europe et si, dans les pays voisins, d'autres explorations suivent les mêmes voies, dans les pays tout juste colonisés, la question de l'habitat du peuple n'est pas à l'ordre du jour et ne le sera pas pendant longtemps, sinon jamais pour certains. Parmi eux, le Maroc fait figure d'exception car, dès les premières années du Protectorat (1912-1956), les réflexions, parfois quasi-conceptualisées, sur l'habitat populaire et leur traduction architecturale en font une terre d'expérience qui, par ricochet, est souvent désignée comme étant exemplaire dans le pays colonisateur.

Il ne s'agit pas ici de présenter les politiques d'habitat du Protectorat en tant que telles, à savoir leur mise en œuvre et réalisations – même si quelques exemples, par ailleurs fort bien étudiés dans d'autres travaux, donneront corps aux discours –, mais il s'agit de décrypter les mécanismes de la "rhétorique réformatrice", c'est-à-dire la dimension réformatrice des politiques d'habitat qui n'existe – bien au-delà des expériences concrètes – et ne peut être perçue, reçue et

reformulée, entre autre par les habitants, que si elle est *dite* et *mise en représentation*, en amont *et* en aval, de la *mise en acte*¹. Autrement dit, et en anticipant sur la formulation et la vérification de cette hypothèse centrale, nous pourrions avancer que les expérimentations dans le domaine de l'habitat populaire pendant le Protectorat n'auraient, *par essence*, aucune "dimension réformiste" si cette dernière n'était pas, directement ou indirectement, énoncée : ce sont ces énonciations – comprises dans une large acception, à savoir des discours aux plans en passant par l'iconographie – qui sont *performatives*, si l'on reprend les termes et l'analyse de John Austin².

Et, à ce titre, l'énoncé "Paroles d'action", intitulé de l'ouvrage de Lyautey qui y rassemble de son propre chef ses discours, est particulièrement emblématique de la puissance de "*la parole agissante*"³ que son auteur revendique, même si, dans le cadre de la politique urbaine du Maréchal, les destinataires des "discours" ne sont que rarement les citoyens eux-mêmes et, encore moins, les "populations indigènes" – pour reprendre la terminologie en vigueur à l'époque – auxquelles est pourtant affectée une partie des opérations de logement populaire. Or, si la mise au jour des mécanismes de la rhétorique et des registres de discours révèle que ces derniers ne s'expriment pas en direction des résidents des cités populaires, il n'empêche que l'examen des façons d'habiter de ceux-ci témoigne de modes d'interprétation des discours qui se traduisent par des pratiques d'appropriation, voire de rejet ou de résistance, relatives au modèle architectural et urbanistique imposé : l'inadéquation entre les discours "officiels", éminemment prescriptifs et normatifs, et les pratiques habitantes attestent alors de quelques-unes des distorsions entre la visée réformiste des politiques de logement populaire et ses usages "matériels" procédant des résidents.

Par ailleurs, la perspective historique, puisque le texte qui suit s'inscrit dans une temporalité qui recouvre les "paroles d'action" en matière d'habitat populaire pendant le Protectorat, peut être riche d'enseignements quant aux discours contemporains sur la ville

¹ Nous tenons à indiquer que le texte suivant constitue le jalon initial d'une nouvelle recherche sur les *Discours sur les cités d'habitat social* : de ce fait, nous exposons ici des questionnements – des hypothèses de travail – ainsi qu'une première analyse de ces questionnements, plutôt que des réponses et des résultats proprement dits et nous proposons une grille de lecture dans une perspective prospective plutôt que conclusive. Par ailleurs, nous précisons que nous évoquerons surtout ici l'habitat populaire attribué aux Marocains, musulmans et juifs, plutôt que celui concernant la population européenne.

² L'énonciation *performative*, qui se distingue de l'énonciation *constatative* en ce qu'elle permet de faire quelque chose par la parole elle-même, est destinée à être *communiquée* et "doit être considérée d'abord et avant tout comme un acte de discours (...). S'il est bien vrai que les énonciations sont des actes, alors elles doivent, en tant que telles, viser à accomplir quelque chose." LANE Gille, *Introduction*, p. 19, in AUSTIN John, *Quand dire, c'est faire*, 1962, coll. Points Essais, Ed. du Seuil, Paris, 1998, 203 p.

³ MIEGE Jean-Louis, *Présentation*, p. 33, in Lyautey, *Paroles d'action*, Editions La Porte, pp. 7-49.

marocaine, mais aussi quant aux pratiques de ses habitants, ainsi que l'illustre, brièvement ici, l'exemple de la politique de relogement des bidonvillois. En effet, depuis le Protectorat, les propos sur la nécessité de transférer en un "ailleurs" les habitants des bidonvilles sont récurrents, bien que les champs sémantiques, les acteurs d'où émanent la politique urbaine et les discours afférents, les catégories de destinataires, l'intensité du dessein réformiste – masquant simplement parfois une volonté d'expulsion hors de la ville d'une population jugée indésirable –, etc., varient selon les époques. Egaleme nt récurrent est le refus des bidonvillois – ou plus exactement les pratiques de contournement du relogement – d'être recasés dans des opérations *théoriquement* conçues pour eux. Mais, plus que la configuration des discours en tant que tels, plus que les interprétations de ces refus, dont l'expression se modifie dans le temps, ce sont les modalités de la "transaction" des uns aux autres – et, dans cet exemple, l'analyse des "petites pratiques" individuelles de résistance relativisant la toute puissance apparente des discours – qui permettent d'éviter l'écueil signalé par Susanna Magri : "méconnaître les usages c'est risquer de prendre pour argent comptant les proclamations relatives aux mutations qu'introduira la réforme" ⁴.

I - Les destinataires des cités de logement populaire :

Dénommées "ville indigène", "habitat populaire", "habitat économique", "habitations à bon marché", "habitat pour le plus grand nombre", "cités heureuses" – expressions qui écartent, à notre connaissance, le qualificatif "social", plus contemporain –, les opérations menées pendant le Protectorat englobent les logements initialement destinés à abriter les couches populaires, même si ce ne sont pas celles-ci qui emménagent finalement dans ce type d'habitat. Surtout, selon les acteurs de la politique d'habitat – décideurs politiques, urbanistes, architectes, ingénieurs, entrepreneurs privés, etc. –, ce "petit peuple" urbain est composé de trois catégories de population dont la différenciation fonde le choix en matière de modèle urbain et architectural : à la population marocaine musulmane ou "*indigène*", à la population israélite - car les Marocains de confession juive sont distingués des musulmans -, ou encore à la population européenne - puisque de nombreux ouvriers ou colons pauvres résident dans un habitat précaire -, il sera assigné, de façon hiérarchisée, au moins

⁴ MAGRI Susanna, "L'intérieur domestique. Pour une analyse du changement dans les manières d'habiter", p. 153, in *Genèses*, n° 28, Ed. Belin, Paris, septembre 1997, pp. 146-164.

jusqu'aux années trente, période de l'édification des premières cités patronales, un type de quartier et d'habitat spécifique et, par là, des types d'habiter ou des modes de comportements eux-mêmes spécifiques - la distinction des diverses sous-catégories sociales qui pourraient éventuellement composer chacune de ces populations étant exceptionnelle. De manière plus générale, quelles que soient les caractéristiques qui, sur le terrain, différencient les réalisations en matière d'habitat populaire, les processus de production de ces modèles urbains relèvent d'un "système d'idées"⁵, émanant des divers acteurs qui "font la ville" – à l'exclusion des habitants ordinaires –, qui puise dans les représentations, par ces mêmes acteurs, de la société urbaine et de ce qu'elle doit être : de ces conceptions qui configurent le "système" découle un postulat dont les termes sont souvent très explicites, à savoir qu'il est possible, et même indispensable, d'agir sur la ville et sur ses fragments, de la planifier et, au-delà, d'agir, d'une façon ou d'une autre, sur ses habitants et, notamment, sur leurs modes de vie et comportements.

Dans le domaine de l'habitat populaire, la nature de ce système évolue au fil des années de colonisation : dans un premier temps, celui-ci s'inspire en grande partie des réflexions sur les conditions de logement de l'ouvrier français menées, dès la fin du XIX^{ème} siècle, par le Musée Social⁶, par les sociétés philanthropiques et par le patronat ainsi que des expériences réalisées par ces deux derniers ; par la suite, à partir des années quarante et surtout cinquante, il dérive de l'urbanisme fonctionnaliste, formalisé par la Charte d'Athènes et clairement revendiqué par Michel Ecochard dans son ouvrage *Casablanca, le roman d'une ville*, qui instaure l'habitat collectif comme nouveau modèle de logement du plus grand nombre. Mais les modèles urbains et architecturaux ne sont pas importés brutalement et

⁵ RONCAYOLO Marcel, *La ville et ses territoires*, p. 160, Folio Essais, Paris, 1990, 278 p.

⁶ L'idéologie du Musée Social (créé en 1894) se situe dans la lignée des réflexions réformistes initiées par Frédéric Le Play (1806-1882) sur l'amélioration des conditions d'existence des ouvriers afin de garantir la paix sociale. A titre d'exemple, il est intéressant de noter que, instituées par Le Play, les "enquêtes sociales" permettant de décrypter et de mieux saisir la "réalité sociale" et d'y adapter les expériences à visée réformatrice, sont reprises par le Musée Social et joueront un grand rôle au Maroc quant à l'attention portée par les élites aux "conditions d'habitat traditionnel" des familles "indigènes" et, plus largement, à leurs conditions de vie. Précisons aussi que certains membres du Musée Social, tels que Henri Prost ou J.C.N. Forestier, membres de la section d'hygiène urbaine et rurale, ou encore Albert Laprade, président de la section d'urbanisme et du logement du Musée après la Seconde Guerre, sont (ou ont été) très actifs dans le domaine urbain au Maroc. Enfin, les travaux de la section d'hygiène urbaine et rurale du Musée mettent l'accent sur l'hygiène et le logement (à l'instar des sociétés philanthropiques), questions également itératives des politiques d'habitat menées sous le Protectorat. En ce qui concerne le Musée Social et ses interactions avec la colonisation, le lecteur peut se reporter à la description très précise qu'en fait Hélène Vacher dans sa thèse *Projection coloniale et ville rationalisée. Le rôle de l'espace colonial dans la constitution de l'urbanisme en France, 1900-1931*, pp. 76-115, Publications of the Department of Languages and Intercultural Studies, Aalborg University, Vol. 17, 1997, 423 p.

implantés "de toutes pièces" : aux apports idéologiques exogènes s'enchevêtrent, souvent de manière complexe et équivoque, des conceptions "endogènes", parfois "théorisées", élaborées à partir d'observations très précises de l'habitat marocain perçu comme "traditionnel". En ce sens, les politiques d'habitat populaire – celles d'un Prost ou d'un Ecochard – sont présentées comme pionnières, notamment lorsqu'elles sont comparées à ce qui est produit, par exemple, en Algérie, tant au niveau urbanistique et architectural que législatif. La ville marocaine peut alors être exhibée comme un terrain d'expérimentation, vierge lorsqu'il s'agit des nouveaux quartiers européens juxtaposés aux médinas, inventant et revendiquant un mélange *savant*, au sens propre du terme, de tradition et de modernité lorsqu'il s'agit de l'édification de quartiers populaires "*indigènes*". Enoncé, décrit, exposé de mille et une façons – par le biais de discours publics, de visites sur place, de revues spécialisées, de romans, etc. –, le caractère innovateur et exemplaire de ce "mélange" peut, dès lors, être renvoyé, par une sorte de processus réflexif apparemment paradoxal, au pays colonisateur. Ainsi, lors du "Premier congrès international d'urbanisme aux colonies", qui a lieu à Paris en 1930 à l'occasion de l'Exposition Coloniale, les déclarations sur les expériences marocaines sont dithyrambiques : "Le Maroc est aujourd'hui considéré, grâce à l'efficace collaboration du Maréchal Lyautey et de M. Prost, comme une leçon magistrale, écoutée et respectée de toutes les grandes nations colonisatrices (...). Dans l'ensemble de l'Afrique du Nord et peut-être des colonies, c'est le Maroc qui a pris la tête du mouvement d'urbanisme (...). C'est par l'urbanisme colonial que l'urbanisme a pénétré en France." (compte-rendu du Congrès établi par J. Royer en 1931) ; "Les cités qu'il [Lyautey] a créées, il les a voulues sur des dispositions établies en fonction directe de son programme d'organisation politique (déclaration de M. Prost au Congrès)⁷.

II – Les registres de la rhétorique réformatrice :

La rhétorique réformatrice se fonde sur un projet politique, intimement associé à un projet sociétal, et édifie un argumentaire de légitimation qui vise à justifier le choix de modèles urbains distinctifs selon les différentes catégories de population cible. Cependant, pour que le mécanisme de légitimation de chaque modèle fonctionne – et il ne s'agit pas tant qu'il soit *entendu* et admis par ses principaux destinataires (les futurs habitants) mais plutôt par les pairs de ceux qui *parlent*, au Maroc et en France –, il paraît indispensable de le replacer dans

⁷ DETHIER Jean, "Soixante ans d'urbanisme au Maroc. Evolution des idées et des réalisations", p. 21, in *Bulletin Economique et Social du Maroc*, n° 118-119, Rabat, 1970, pp. 5-55.

un tout, car la paix sociale concerne d'abord l'ensemble de la société urbaine. Aussi Lyautey, "animé du plus large esprit social", considère-t-il "les indigènes non comme des sujets méprisables, mais comme des hommes dignes d'être respectés et aimés"⁸, sans doute (presque) au même titre que ses compatriotes, mais encore prévoit-il, par l'intermédiaire de son urbaniste attitré Henri Prost, la création de nouvelles "villes indigènes" qui permettraient d'atténuer, sinon de supprimer, la mixité et les contacts, générateurs de conflits, entre les populations marocaine et européenne. Finalement, c'est par la catégorisation explicite des populations urbaines, érigée sur des critères "ethniques"⁹ plutôt que sociaux, qu'il devient possible d'œuvrer sur la ville dans sa globalité – même si cette catégorisation impose en retour la division urbaine. Sur un autre mode et plus tardivement, Michel Ecochard écrit en 1955 : "Mais chacun vivant dans son quartier, se rendent-ils compte, (les habitants) combien leurs vies sont liées, combien ils ne forment qu'une seule et même communauté dont les moindres atteintes d'une partie affectent le tout ? Se rendent-ils vraiment compte de ce qui les menace, de l'étouffement qui avance à grands pas [étouffement par les quartiers marocains et bidonvilles qui se constituent à la périphérie de Casablanca] et, surtout, ceux qui souffrent savent-ils dans leur acceptation de tous les jours, que l'on peut y apporter remède ?"¹⁰.

Plus précisément, la rhétorique réformatrice comprend trois sous-registres de discours.

– Construit à partir d'une conception et d'une perception particulières des trois composantes de la société – *indigène*, israélite et européenne –, un premier registre de discours renvoie à la conviction qu'il est souhaitable de gérer rationnellement cette société urbaine, sinon de la maîtriser et de la contrôler, de la transformer, d'en améliorer le fonctionnement et les relations, d'organiser sa répartition dans l'espace et d'organiser cet espace. De ceci résulte, entre autres choses, la partition de la ville qu'il s'agisse du *zoning*, cher à Michel Ecochard, renvoyant à une fragmentation fonctionnelle (séparation des zones d'industrie, d'habitat, de récréation et de circulation – mais "qui" est "où" ?) ou qu'il s'agisse de la répartition effectuée

⁸ LAPRADE Albert, "Une ville créée spécialement pour les indigènes à Casablanca", p. 94, in ROYER Jean, *L'urbanisme aux colonies et dans les pays tropicaux*, 2 vol., Delaplace Editeur, 1932 et Edition Urbanisme, 1935, pp. 94-99.

⁹ Nous employons le terme "ethnique" qui nous paraît le mieux correspondre au contexte colonial dans le sens où "son émergence répond aussi aux exigences d'encadrement administratif et intellectuel de la colonisation : la nouvelle terminologie qui s'élabore permet de 'mettre à leur place' les populations conquises, de les fractionner et de les enfermer dans des définitions territoriales et culturelles univoques." Amselle et M'Bokolo, in *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, sous la direction de BONTE Pierre et IZARD Michel, PUF, Paris, 1991, p. 242,

¹⁰ ECOCHARD Michel, *Casablanca, le roman d'une ville*, p. 28, Editions de Paris, Paris, 1955, 143 p.

sur les critères "raciaux" que nous avons évoqués plus haut et que d'aucuns ont qualifiée, pendant ou après le Protectorat, de ségrégation (socio-spatiale) ou d' "*Urban Apartheid*", pour reprendre l'expression de Janet Abu-Lughod¹¹. Mais ces discours s'inscrivent aussi dans un dessein plus vaste, faisant appel à des vocables tels que le "progrès", la "modernisation", "l'évolution", etc., dessein qui a pour fonction de légitimer, dans une sorte de processus de rétrocession, l'existence de l'Autorité ainsi que son aptitude à loger idéalement (tout) le peuple et, par là-même, à garantir la paix sociale. A l'exclusion de ce qui concerne la médina, dont l'espace est préservé comme une "cité idéale a-historique, une épure de ville musulmane pétrifiée au nom d'une représentation excluant le changement"¹², l'attention se porte sur la dimension "moderniste" que les architectes et urbanistes ont donnée aux nouveaux quartiers d'habitat populaire, y compris ceux réservés à l'habitat dit "indigène", et qu'ils mettent souvent eux-mêmes en exergue. Ainsi Albert Laprade, concepteur du quartier des Habous, édifié à l'orée des années vingt à Casablanca et initialement destiné à des Marocains aux revenus modestes, revendique-t-il "une cité indigène moderne, hygiéniquement équipée (...). On a donné à l'indigène le maximum d'hygiène, de distraction, dans le cadre traditionnel qui lui est cher"¹³. Dans cette logique de "modernisation" de la ville et de la société urbaine, les discours sur l'habitat populaire, d'abord "*indigène*" puis européen, occupent au sein des propos sur la ville une place valorisée, puisque la capacité de l'Autorité à loger le peuple est l'un des marqueurs emblématiques de sa politique d'habitat dans le paysage urbain et peut éventuellement "s'afficher" - par exemple, se *visiter* ou être présenté comme modèle exemplaire qui devrait, par une sorte de "retour à l'envoyeur", inspirer les expériences françaises en ce domaine. Si l'œuvre vantée constitue l'un des objets de l'action légitime de l'Autorité, ceci ne signifie pas pour autant que cette politique (de) mise en parole soit suivie de résultats et le nombre de logements populaires effectivement produits pendant le Protectorat reste incontestablement très peu important.

– Procédant du premier, un deuxième registre de discours, d'ordre culturaliste, a vocation à justifier le choix du modèle proprement dit : la conception et la perception – c'est-

¹¹ Daniel Rivet note avec justesse que l'accusation de ségrégation ou d'apartheid urbain "découle autant d'une demande de l'élite citadine marocaine que de la volonté du pouvoir colonial" et que, en ce sens, il importe "d'éviter les simplifications unilatérales". RIVET Daniel, *Lyautey et l'institution du Protectorat français au Maroc, 1912-1925*, p. 157, Tome 3, Editions l'Harmattan, Collection Histoire et perspectives méditerranéennes, Paris, 357 p.

¹² RIVET Daniel, *ibid.*, p. 158.

¹³ LAPRADE Albert, *op. cit.*, p. 99.

à-dire les représentations, qui n'excluent pas le mythe – des composantes de la société urbaine rendent nécessaire le choix de modèles appropriés aux particularités des trois groupes. Ainsi, le quartier des Habous ou la cité Aïn Chock¹⁴, bien que créés, à une vingtaine d'années d'intervalle, à partir de principes architecturaux et organisationnels forts différents, sont conçus comme spécialement "adaptés" aux modes de vie de la population marocaine. Les descriptions, quasi-contemporaines de l'édification de ces deux quartiers et qui sont publiées dans la presse ou les revues spécialisées, mettent en avant le soin avec lequel les architectes ont (ré)interprété le modèle médinal. Albert Laprade évoque les heures qu'il a passées à explorer, dessiner, mesurer les maisons pauvres des médinas de Rabat et Salé dont il a, nous dit-il, "savouré le charme infini", maisons dont il s'est inspiré pour concevoir "une à une avec amour" les logements des Habous¹⁵. Quant à l'architecture choisie pour Aïn Chock, elle est, au fil des extraits cités par Jean-Louis Cohen et Monique Eleb, décrite comme "respectant les traditions" ou "le style arabe", "répondant à la tradition locale qui exige que les femmes ne doivent pas être vues par les étrangers" et Georges Benoît-Lévy, animateur de l'Association des cités-jardins de France, en donne le signalement suivant dans la revue *La Construction moderne*, en 1952 : ".¹⁶.

S'il paraît inconcevable que le modèle d'habitat assigné aux Marocains ne s'inspire pas, sous une forme ou une autre, de celui de la médina, les choix effectués dans le domaine du logement destiné aux juifs marocains¹⁷ témoigne de la puissance de l'idéologie urbanistique qui

¹⁴ A l'instar du quartier des Habous, la cité Aïn Chock, élaborée à partir de 1946 par Antoine Marchisio, chef du Bureau d'architecture du Protectorat, ne sera pas investie par la population ouvrière à laquelle ses logements "à bon marché" étaient initialement destinés mais abritera "des familles de fonctionnaires, petits commerçants et même notables, désignés par le Contrôle Civil et dont les ressources leur permettent de payer 1 400 francs par mois. Formule d'urbanisme en définitive trop belle, trop coûteuse, pour être étendue, un remède sans effets sur la crise du logement, un style bientôt périmé (...)". *Bulletin d'informations et de documentation du Maroc*, in COHEN Jean-Louis, ELEB Monique, *Casablanca. Mythes et figures d'une aventure urbaine*, p. 282, Hazan, 1998, 478 p. Voici la description de la comparaison entre les Habous et Aïn Chock faite par Jean Dethier en 1970 : "Si la référence à la tradition architecturale (des Habous) reste évidente (patio, façades aveugles, maisons à 2 niveaux groupées en îlots compacts), l'influence moderniste du cubisme et du " Bauhaus " est cependant marquante [à Aïn Chock]. L'interprétation de l'ancienne 'médina' est beaucoup moins littérale, plus ouverte. Il s'agit plus d'une combinaison de principes occidentaux et musulmans que d'une simple modernisation de l'idée de 'médina' ; par exemple, toutes les voies, même secondaires, sont accessibles à des voitures. En fait, cette 'deuxième génération' de quartiers marocains (conçus par des organismes publics) se débarrasse progressivement des principales caractéristiques qui avaient donné une personnalité très typée au 'quartier des Habous'. On assiste lentement du passage du qualitatif au quantitatif", DETHIER Jean, op. cit. p. 29.

¹⁵ LAPRADE Albert, op. cit., p. 97.

¹⁶ Cité par COHEN Jean-Louis et ELEB Monique, op. cit., p. 284.

¹⁷ Le lecteur peut se reporter à la description très précise des "programmes ambigus de l'habitat israélite" faite par Jean-Louis Cohen et Monique Eleb : discutés depuis les années trente, les projets d'habitat spécifiques au logement des israélites prend forme en 1950. "Il s'agit donc de construire des logements neufs dans un quartier proche du centre commercial de la ville et qui ne soit pas à majorité musulmane (...). Les israélites pauvres se

associe, de manière souvent très déterministe, les représentations de l'organisation de l'espace à celles de l'organisation sociale de la catégorie "ethnique" concernée. Jusqu'aux années cinquante, les propos sur l'habitat populaire réservé aux "israélites" démunis transcrivent une opinion fortement ancrée chez les architectes-urbanistes, à savoir que ceux-ci, contrairement aux Marocains musulmans, peuvent s'accommoder de l'habitat collectif vertical de type européen en raison de leur mode de vie familial et communautaire. Ce qui est en jeu ici, c'est le jugement du degré d'urbanité qui est présumé dissemblable d'une catégorie à l'autre : les logements individuels horizontaux, fermés sur eux-mêmes, situés dans un quartier clos et "hors la ville", sont affectés aux musulmans afin de ne pas bouleverser "leurs modes de vie ancestraux", l'immeuble collectif, ouvert sur l'extérieur et situé "en ville", peut convenir aux juifs, tandis les petites maisons des cités ouvrières ou, plus tard, les cités "d'habitat du plus grand nombre" (de type HLM) abritent les ouvriers et employés européens. Or, différencier, par exemple, le degré d'urbanité d'un juif marocain nouveau-venu en ville – de nombreux migrants juifs, sans ressources, s'installent à Casablanca à partir des années trente – de celui d'une famille "*indigène*" installée dans la médina depuis plusieurs générations, de celui, enfin, d'un paysan français venu au Maroc pour y faire fortune peut sembler quelque peu hasardeux et, d'ailleurs, certaines voix s'opposent à "l'habitat adapté" aux catégories "ethniques" tandis que d'autres remettent en cause l'affectation d'un quartier délimité à ces mêmes sous-groupes ainsi que le choix des emplacements des nouveaux quartiers dans l'ensemble urbain. Ainsi, le quartier el Hank, situé sur un terrain insalubre s'il en est, est-il réservé aux israélites démunis et rejeté pour un projet de logement d'Européens car "leur installation à proximité de la mer [aurait offert] certainement plus d'inconvénients que d'avantages"¹⁸. Par contre, une brochure publicitaire, publiée en 1954 et relatant l'activité du C.I.L. – Comité interprofessionnel du Logement au Maroc, créé en 1950 - justifie longuement l'emplacement d'un lotissement de villas et d'une "grande cité [qui] aura permis de résoudre pour 4 500 personnes (...) le difficile problème des mal logés à Casablanca" : "Anfa-Beauséjour (...) quartier éloigné des zones industrielles, qui avec son air plus sain et vivifiant convient parfaitement pour l'établissement d'une zone d'habitat européen". De même, la "cité des jeunes" est-elle composée de bâtiments qui "bénéficient de la meilleure exposition parmi une zone de verdure importante (...). Dans un

verront donc affecter 80 hectares pour loger 40 000 habitants, entre la Foire et la pointe d'El Hank, zone désolée, empuantie par les égouts et exposée à l'humidité et aux embruns". COHEN Jean-Louis et ELEB Monique, *ibid.*, pp. 348-354.

¹⁸ Cité par COHEN Jean-Louis et ELEB Monique, *ibid.*, p. 349.

temps record, une cité importante a surgi de terre permettant à de nombreux jeunes de vivre désormais dans un cadre largement aéré avec des conditions climatiques et de salubrité qui leur étaient indispensables pour participer plus activement à la vie économique marocaine." La cité marocaine de Sidi Othman, "constituée pour offrir aux employeurs les possibilités de loger du personnel marocain dans des conditions de salubrité et d'habitabilité satisfaisantes, tout en s'attachant à une réalisation la plus économique" est également présentée, mais brièvement, dans la brochure du C.I.L. : ici, il s'agit surtout d'offrir "un habitat correct, ensoleillé et une construction durable" et ne sont plus évoqués les espaces verts éventuels, les équipements publics et sociaux ou le confort et l'harmonie des appartements de la "cité des jeunes"¹⁹.

Face aux critiques, Michel Ecochard, en personne, pronostique que "(...) ce qui était vrai en 1952 ne le sera peut-être plus en 1960. D'ici là, les Marocains préféreront peut-être la vie en immeuble aux logements individuels" et, de manière plus générale, affirme qu'il a "(...) proscrit les termes de quartier marocain ou quartier européen pour les remplacer par ceux de "quartier d'habitat de type marocain", "quartier d'habitat de type européen", marquant ainsi, non pas une catégorie de population, mais les caractéristiques différentes de l'habitat."²⁰.

Au-delà de la catégorisation des groupes "ethniques" dans des systèmes culturels préconçus – systèmes qui détermineront le choix des modèles urbains –, l'ambivalence, dont témoigne le registre de discours d'ordre culturaliste, autorise une autre lecture renvoyant à la dialectique identité/altérité, ou encore oscillant sans cesse entre le Soi et l'Autre : il ne s'agit que rarement de la relégation absolue de l'Autre – *l'indigène* – et en ce sens la notion *d'apartheid urbain* paraît trop univoque sinon excessive, ni, autre extrême, d'une volonté d'assimilation (d'identification) intégrale qui semblerait impossible, voire néfaste aux colonisateurs. Mais il s'agit, de façon plus ou moins clairement affirmée selon les époques et les acteurs, d'expériences qui par le biais "des pensées sur l'autre [tentent] de le réduire au même", selon l'expression de Christian Topalov²¹. C'est cette oscillation qui structure le troisième registre de discours, celui à vocation proprement réformiste.

¹⁹ *L'œuvre du C.I.L. au Maroc, 3 années de construction au Maroc sous l'égide du C.I.L., 1950-1954*, Editions Bernard Rouget, Casablanca, 1954, sans pagination.

²⁰ ECOCHARD Michel, op. cit., p. 130 et p. 72.

²¹ TOPALOV Christian, "La politique de l'habitat dans les politiques sociales : 1900-1940", p. 16, in *Les Cahiers de la Recherche architecturale, 1900-1940, Architecture et politiques sociales*, Ed. Parenthèses, n° 15-16-17, 1^{er} trimestre 1985, 192 p.

– Le troisième registre de discours repose sur l'opposition, plus ou moins prégnante, entre le nouveau modèle urbain et architectural choisi et la ville telle qu'elle est façonnée par ses habitants à l'instar des bidonvilles et de leurs cabanes, des quartiers d'habitat en dur auto-construits comme le quartier dit "Nouvelle Médina" (édifié dans les années trente à Casablanca), ou même de l'ancienne médina, dans le cas de Casablanca encore, à propos de laquelle Prost déclare, en 1922, devant les membres du Musée Social vouloir la destruction²². Par la suite, à partir des années quarante, ce discours à vocation réformiste s'appuie de plus en plus sur cette opposition entre la ville vernaculaire – celle que constituent essentiellement les habitants et petits promoteurs immobiliers, même s'il semble que le mot "vernaculaire" n'est pas employé à l'époque - et le modèle proposé/imposé par les architectes-urbanistes. Celui-ci, quelles qu'en soient les réalisations effectives, de par ses qualités architecturales et urbanistiques intrinsèques, est progressivement érigé en un idéal d'habitat et d'habiter et devient l'un des vecteurs de la capacité à réformer – à "moderniser" lorsque le discours confronte la nouvelle cité à la ville dite "traditionnelle" – la société et les individus qui la composent. Autrement dit, le nouveau modèle urbain serait porteur, de manière inhérente, de nouveaux modes d'habiter et de nouvelles normes comportementales qui l'oppose aux modes d'habiter et aux normes comportementales caractérisant les espaces "vernaculaires" et ceux dits "traditionnels". En définitive, il recèlerait, de manière immanente, un *autre* modèle d'urbanité ou de citoyenneté – pour employer des termes contemporains – qui devrait être matérialisé par des comportements, des actes et des pratiques spécifiques.

Pendant les dernières années du Protectorat, le contenu de ce dernier registre de discours se caractérise par une modification de sens qui, dans la lignée de l'idéologie découlant de la Charte d'Athènes, affirme, de plus en plus intensément, le lien entre déterminisme spatial et visée réformiste. Ainsi, si l'on reprend l'exemple des premières expériences dans le domaine de l'habitat dit "indigène", celle du quartier des Habous évoqué plus haut, ou celle du Bousbir, le "quartier réservé" de Casablanca, l'hésitation entre l'attention à l'altérité et "la réduction au même de l'Autre" conduit à un métissage, qui se veut novateur et expérimental plutôt qu'autoritaires réformiste²³. Dans ces deux cas, le modèle urbain édifié traduit alors la dualité constante entre le respect et la préservation de la "tradition locale" – du moins telle que

²² COHEN Jean-Louis, ELEB Monique, op. cit., p. 202.

²³ Dans le cas du Bousbir, nous nous référons ici à l'expérience architecturale et non à la réglementation de la prostitution qui, elle, est extrêmement autoritaire, sinon répressive, comme le montre Christelle Taraud dans "Urbanisme, hygiénisme et prostitution à Casablanca dans les années 20", communication au séminaire *La ville comme objet de représentations*, Tours, juillet 2000.

les décideurs en la matière la perçoivent – et la "modernité", nécessairement européenne qui, si elle doit être modérée, n'en doit pas moins changer les habitudes des habitants, notamment pour ce qui relève de l'hygiène. "Modernité" et "tradition" ne sont pas alors irréductible l'une à l'autre comme en témoigne cette description du quartier des Habous : "La nouvelle ville arabe sauvegarde les traditions et coutumes indigènes : les rues sont étroites avec de pittoresques décrochements ; les maisons entièrement tournées vers l'intérieur ouvrent sur le 'patio' familial ; on s'est contenté d'ajouter, discrètement, les acquisitions de la science moderne : les terrasses en terre battue, les poutres où les insectes peuvent se loger sont remplacées par du béton armé ; les cabinets d'aisance sont reliés au tout-à-l'égout ; il y a l'électricité et le téléphone, les rues sont propres, le tracé qui semble irrégulier permet la circulation des voitures de nettoyage. Mais ces progrès d'ordre purement matériel ne portent aucune atteinte à la vieille civilisation orientale d'esprit bien différent"²⁴.

Cependant, si les premières expérimentations en matière d'habitat populaire reposent sur ce "métissage", fondé sur l'étude des modes d'habiter locaux ainsi que sur les réflexions des réformateurs français et des expériences françaises d'habitat à bon marché – *grosso modo* l'hygiène avant tout, mais dans le respect des "modes d'habiter traditionnels" –, après la Seconde Guerre Mondiale, les théories fonctionnalistes en matière d'urbanisme et d'habitat deviennent centrales dans la construction des discours de légitimation du modèle urbain. D'une certaine façon, il ne s'agit plus de réformer la société "en douceur" par un "habitat adapté", mais d'appliquer, quasiment à la lettre, les quatre principes très normatifs de la Charte d'Athènes, à savoir travailler, circuler, habiter, se récréer²⁵. A ces principes, s'en ajoutent deux autres, dans la continuité des politiques antérieures : l'hygiénisme ainsi que la surveillance et le contrôle, d'autant plus importants que les mouvements en faveur de

²⁴ Henri Descamps cité par COHEN Jean-Louis et ELEB Monique, op. cit., p. 208.

²⁵ Dans sa "profession de foi" *Casablanca le roman d'une ville*, Michel Ecochard revendique l'application des principes de la Charte d'Athènes dans une citation qui témoigne clairement de la scission idéologique d'avec les politiques urbaines passées : " *Quels furent pour nos études les principes directeurs ? Nous n'avons pas de secrets. Tout est contenu dans un petit livre appelé la Charte d'Athènes. Rédigés par un groupe d'architectes CIAM (Congrès International d'Architecture Moderne), en 1933, il donne en formules simples des règles essentielles pour l'aménagement actuel des villes. Sans accepter 5.000 ans de traditions dans l'art de construire et de faire des villes, ses auteurs repensent les problèmes que pose notre civilisation machiniste, et sa rançon qu'est la concentration urbaine. Sans préjugés d'aucune sorte, ils dégagent des principes simples et donnent sans emphase la nouvelle ligne de conduite. La lecture honnête de ce petit livre apporte plus à l'urbanisme que tous les cours de nos écoles officielles, qui, elles, ignorent ce travail. Si elles l'acceptaient, elles n'auraient plus qu'à fermer leurs portes. La bêtise se cache bien souvent sous un fatras de connaissances, tandis que s'il l'on entreprend de régler la ville sur les quatre fonctions de la Charte d'Athènes : Habiter, Travailler, Cultiver le corps et l'esprit et Circuler, on pourra avec l'imagination et l'amour qui doivent être à la base de telles études, résoudre les problèmes majeurs que posent nos villes nouvelles, aussi bien que l'adaptation de nos anciennes cités à la vie moderne...*". ECOCHARD Michel, op. cit., p. 98.

l'indépendance se multiplient – le soulèvement des bidonvillois de Ben M'Sik est violemment réprimé en 1952. Enfin, la crise du logement, qui a touché de plein fouet la France d'après-guerre, requiert une nouvelle approche de l'habitat populaire : construire beaucoup et au moindre coût devient une priorité que Michel Ecochard fait sienne lorsqu'il est nommé responsable des services d'urbanisme au Maroc²⁶. Et, puisque les réalisations antérieures n'ont pas permis, malgré toutes leurs indéniables qualités – souvent admises par tous –, de résoudre la question de "l'habitat du plus grand nombre", Ecochard préconise une nouvelle politique de logement de masse, essentiellement destiné aux Marocains. Il n'est plus alors question d'habitat "adapté" ni d'interprétation des "traditions locales", mais de loger le plus économiquement et le plus rapidement possible les citadins démunis, notamment les habitants des bidonvilles : " (...) le Service de l'Habitat et de l'Urbanisme (...) élaborera des plans qui, tenant compte des économies à réaliser sur les surfaces de voiries, leur entretien, la longueur des égouts et des canalisations et sur la construction établie d'après un type standard, parce que plus économique, furent basés sur un nombre d'habitants déterminés. Tout y était prévu pour la vie de 9.000 habitants par quartier (...). Les maisons y étaient tracées à partir d'une trame basée sur le chiffre 8. Les murs avaient 8 mètres dans les deux sens, les ruelles 8 m. de profondeur, les places 16 m. de côté. Cette schématisation permettait une simplification maximum des travaux. La densité ainsi obtenue atteignait trois à quatre cents habitants à l'hectare ; chaque cellule comprenait deux pièces ouvrant sur un patio, une cuisine et un WC dont la disposition permettait les orientations les plus favorables. Le loyer théorique exigé était d'environ 2.000 F. par mois"²⁷. Dans l'exemple des "trames 8 x 8", les descriptions du nouveau modèle urbain et architectural, émanant de leurs concepteurs ou des observateurs, révèlent le degré de la rupture d'avec les modes de pensées précédents : à la limite, le discours ne se préoccupe plus de trouver des arguments justificatifs à la politique mise en œuvre, hormis celui de loger un maximum d'habitants au moindre coût – ce que Jean Dethier a qualifié, plus tard de "*technocratie autoritaire*" –, celle-ci s'étant substituée au "paternalisme néo-traditionnel" antérieur – qui prône "un modèle standard, conçu pour un "homme-type". Que ce soit pour le milieu rural ou le milieu urbain, pour les villes côtières du sud ou pour les agglomérations des

²⁶ En 1942, "l'Office Chérifien de l'Habitat Européen" avait été créé pour la promotion du logement des Européens, puis avait été transformé en "Office Chérifien de l'Habitat", appellation plus neutre, comprenant deux sections respectivement responsables du logement des étrangers et des Marocains, notamment ceux résidant dans les bidonvilles. Cependant, les réalisations de l'Office, consistant en des opérations ponctuelles, n'ont pu qu'atténuer légèrement la crise du logement. DETHIER Jean, op. cit., pp. 27-28.

²⁷ DUNOIS Robert, "Des bidonvilles aux cités heureuses", p. 66, in *Le Maroc d'aujourd'hui*, n°23, Rabat, 1^{er} trimestre 1959, pp. 65-70.

plateaux de l'Est, le prototype est le même ; tout particularisme régional est banni. Une uniformité théorique est censée réduire les multiples variantes de la société, de la géographie et des mœurs, des ethnies, du climat et des matériaux à un seul dénominateur commun ; c'est l'image schématique d'un Marocain-type. C'est pour ce "Marocain moderne" qu'est conçue la panacée de la "cellule 8 x 8" et son indissociable complément "la trame 8 x 8". Enfin, si, dans l'esprit d'Ecochard, l'habitat minimum – la "cellule individuelle" – édifié sur les parcelles est éventuellement transformable (par exemple agrandi horizontalement ou surélevé par les habitants), dans les faits, les règles et contrôles de construction établis par les architectes sont tels que "toute intervention de l'usager est considérée comme un acte de vandalisme, d'incompréhension, ou au mieux, comme un manque d'éducation des habitants. Derrière une terminologie démocratique se voile en fait l'autoritarisme des architectes et des urbanistes."²⁸. La description que fait M. Ecochard de la Nouvelle Médina témoigne bien de la perception très négative qu'il a des compétences constructives des habitants : "La Nouvelle Médina, à cheval sur la route de Marrakech, est un énorme assemblage de quartiers mal construits, sans espaces libres, sans arbres, sans fraîcheur. Les maisons, collées les unes aux autres, ne dépassent pas deux ou trois étages et paraissent toujours inachevées. Leurs façades, avec les cadres de fenêtre qu'il fallait obligatoirement ouvrir sur la rue, mais que l'occupant musulman a fait systématiquement boucher, ont un aspect lugubre. Sur des rues de cinq mètres de large s'entassent ainsi des logements clos sur la rue, dont les étages sont presque uniquement éclairés par une cour, véritable puits d'un ou deux mètres de côté. Une population de petits artisans, de petits commerçants, d'ouvriers vit là. Citadins depuis dix ou quinze ans, mais aussi, pour la plupart, nouveaux arrivants des campagnes, mal adaptés à la vie urbaine, ils vivent souvent à cinq ou six par chambre dans des conditions de promiscuité et d'hygiène épouvantables"²⁹.

Parallèlement à l'expérimentation à grande échelle d'un "habitat modèle" pour un "homme modèle" qui, niant à l'excès tout trait culturel, impose *son* modèle de citoyenneté extrêmement normatif, des expériences d'un autre genre, mais également fondées sur les principes fonctionnalistes en vigueur à l'époque, sont menées pendant la même période. Cependant, à la différence des "trames 8 x 8" dont l'objectif avoué est résolument de "donner un cadre nouveau, urbain et social" au paysan marocain déraciné³⁰, il s'agit, selon les architectes et urbanistes promoteurs de ces nouveaux projets, de tenir compte de la

²⁸ DETHIER Jean, op. cit., p. 6 et 36-67.

²⁹ ECOCHARD Michel, op. cit. pp. 22-23.

³⁰ ECOCHARD Michel, L'habitat de type marocain, p. 33, in *l'Architecture d'Aujourd'hui*, n° 35, "Maroc", 1951, pp. 32-35.

prédisposition, quasi-innée, à la citadinité de populations qui, tout en étant originaires des campagnes, "savent déjà vivre ensemble". Ce point de vue modifie largement la conception usuelle du logement populaire pour Marocains, car ce "savoir vivre ensemble" permet aux architectes de reconsidérer l'affectation de l'immeuble : initialement destiné au logement des Européens et, éventuellement, des juifs marocains, l'habitat collectif et vertical ne leur est plus réservé et, innovation majeure par rapport aux créations précédentes, est susceptible d'être repensé et redessiné pour les Marocains musulmans. Au-delà des réalisations mêmes, qui témoignent parfois d'un décalage entre les intentions exprimées par leurs auteurs et la réalité architecturale des bâtiments, ces expériences et leurs traductions discursives dans les revues spécialisées marquent un "retour" à l'idéologie culturaliste, mâtinée de principes fonctionnalistes, et remettent en question les théories d'un "habitat universel" pour un "homme universel". L'exemple le plus emblématique est sans doute celui de l'ATBAT-Afrique, très précisément décrit par J.L. Cohen et M. Eleb, qui suscite des débats dépassant le cadre de l'architecture marocaine. L'ATBAT-Afrique, situé aux Carrières Centrales à Casablanca, se compose de trois immeubles pour musulmans, construits par les architectes Candilis, Woods et Bodiansky qui revendiquent un "nouveau mode de pensée" : "Candilis présente ses solutions comme d'autant plus 'en accord avec le milieu naturel, social, économique et éthique du pays' que '70 % environ de la population des bidonvilles viennent du sud de l'Atlas, [et que] son habitat d'origine est déjà un habitat collectif (voir kasbahs et villages accrochés au flanc de la montagne)' (...). Il [Candilis] affirme que 'les kasbahs du Sahara, les ksours, villages fortifiés de l'Atlas, les greniers-citadelles collectifs reflètent cette aptitude des gens à vivre l'un à côté de l'autre en respectant l'intimité familiale, tout en gérant d'un commun accord les affaires d'intérêt commun' (...) La différenciation entre les deux immeubles [celui de Candilis et de Woods] est fondée sur le degré d'urbanisation des futurs habitants et sur leur mode de vie lié à leur croyance. Pour Candilis, [l'immeuble] Sémiramis avec son 'patio fermé à double hauteur' et 'une autre façade avec coursives en saillies', est explicitement 'destiné à la population restée la plus attachée à l'éthique musulmane' "³¹. Ainsi, à l'instar d'Albert Laprade qui avait conçu les Habous en s'inspirant des habitations modestes des médinas de Rabat et Salé, quelque trois décennies plus tard, les architectes de l'ATBAT-Afrique ont-ils prêté une grande attention aux modes de vie et à l'habitat "traditionnel", afin d'engendrer un nouveau modèle d'habitat qui, dans leur esprit, aurait été reproductible.

³¹ COHEN Jean-Louis, ELEB Monique, op. cit., pp. 326-327.

Mais le fil conducteur des diverses expériences menées en matière de logement populaire pendant les années du Protectorat, expérience des "trames 8 x 8" d'Ecochard comprise, est le déterminisme spatial porteur de la volonté réformiste. Dans un cas comme dans les autres, c'est essentiellement par le biais du mode d'habitat, qui fait système, que les architectes et divers responsables disent vouloir (ou tout au moins souhaitent ardemment) transformer la société marocaine, musulmane ou israélite ; et, plus que d'un "habitat adapté", il s'agit surtout d'adapter l'habitant à son logement et, plus largement, de lui apprendre à s'adapter à la vie urbaine et à la ville. C'est également en raison de ce déterminisme spatial et de cette idéologie éducative et très normative que ces modèles d'habitat ne peuvent et ne doivent, selon leurs concepteurs, être transformés – sauf à remettre en cause la visée réformiste. Or, les pratiques habitantes montrent que ce "diktat" de l'impossible appropriation par les habitants est sans cesse contourné par ces derniers.

Conclusion : résistances et contournements

La complexité et les contradictions inhérentes aux discours – et aux réalisations mêmes – font que l'on ne peut "s'arrêter ni à une lecture critique ni à une lecture apologétique" de ceux-ci³². Ainsi, entre le "respect" absolu du modèle urbain dit "traditionnel", à savoir celui de l'intouchable médina, et l'implantation de la "modernité" que symbolise par excellence la ville européenne, il existe toute une gamme d'expériences se réclamant de l'hybridation, savamment pensée et soupesée, entre "tradition locale" et "modernité importée" ; et les expériences en matière de logement pour *indigènes* paraissent être l'un des domaines où cette hybridation est le mieux à même de s'exprimer. Afin que le métissage "fonctionne" – c'est-à-dire afin qu'il soit *entendu*, y compris comme preuve de l'attention à *l'Autre* –, la justification d'ordre culturel s'impose : à chaque groupe "ethnique" correspond une "culture" des modes d'habiter qui nécessite un modèle spécifique d'habitat et qui détermine le poids des composantes du métissage (*grosso modo*, plus ou moins de "modernité" selon les catégories destinataires des logements). Certes, la vision culturaliste repose sur les représentations, édifiées négativement *et* positivement, des modes de vie des populations marocaines, perçues plutôt dans leur globalité que dans leur singularité. Certes, la vision culturaliste exige une catégorisation "ethnique" qui tend parfois au racisme. Mais, il serait simplificateur de parler

³² MAGRI Susanna, op. cit. p. 146.

d'acculturation car il s'agit bien d'une "situation de projection réciproque : (...) il en résulte qu'aucun élément [du] système culturel 'source' – emprunté ou imposé – n'est reproduit à l'identique une fois transplanté dans [l'] autre culture³³. Dans le même ordre d'idées, la visée réformatrice ne s'établit pas exclusivement de façon exogène et verticale (du colonisateur au colonisé) et il existe des exemples de "retour" et de transmission "horizontale" comme en témoignent les revendications émises par des représentants de la société marocaine pour un habitat populaire marocain de type européen et non plus "adapté"³⁴, ou encore, sur un autre mode, les capacités des habitants à l'innovation ou à l'amélioration du modèle imposé³⁵. Enfin, les discours à vocation réformatrice ne peuvent être uniquement analysés à l'aune de l'autoritarisme ou de la ségrégation ou encore du déterminisme spatial en raison de ces mêmes pratiques de résistances et de contournement mises en œuvre par certains acteurs des politiques d'habitat et par les habitants.

Conjointement à la remise en question du mythe, relevant quelque peu d'une "folklorisation", de l'immutabilité muséifiée de la médina, la prise en considération des transformations de l'habitat par son occupant devient inévitable : commence à poindre l'idée que les habitants sont aptes à adapter leur "habitat adapté" et que, ce qu'on appellerait aujourd'hui, les "compétences habitantes" offrent, malgré leurs limites, une réponse à la question du logement populaire qui, en tout état de cause, n'a pu être résolue par les politiques successives mises en œuvre. A ce titre, l'évolution des discours sur le bidonville et, plus encore, sur l'habitat auto-construit est révélatrice de ce changement de regard et, à partir des années cinquante – mais cette évolution, parfois non exempte de populisme, se confirmera davantage dans les années soixante et soixante-dix –, des enquêtes, rapports et recherches, dont les auteurs sont des fonctionnaires³⁶ ou des ethnologues (notamment les travaux d'André Adam³⁷),

³³ BONTE Pierre, IZARD Michel, op. cit., p. 2.

³⁴ A partir de la fin des années trente, ce sont les représentants marocains qui, lors des commissions municipales, réclament des logements collectifs pour leurs concitoyens et insistent sur le fait que ceux-ci aspirent à la même modernité dans leur logement que les Européens. COHEN Jean-Louis et ELEB Monique, op. cit., p. 332.

³⁵ A titre d'exemples, il s'agit ici de la fermeture des balcons ou de la couverture des patios qui tendent à l'introversion du logement, du déplacement des cloisons, de l'individualisation des portes d'entrées, du changement d'usage des pièces, etc. Se reporter à la description détaillée de ces transformations étudiées par Daniel Pinson (PINSON Daniel, *Habitat contemporain au Maroc : tradition affichée et tradition engrammée*, in *Maghreb, Architecture, Urbanisme. Patrimoine, tradition et modernité*, Publisud, Paris, 1990, pp. 113-125.)

³⁶ C'est ainsi que, en 1952, Jean Robert, stagiaire de l'Ecole Nationale d'Administration au Maroc, note dans l'un de ses rapports : "Le bidonville est un progrès apprécié comparé à l'habitat rural traditionnel (...). A plusieurs égards et contrairement à l'opinion courante, la situation des bidonvilles peut-être considérée comme meilleure que celle des médinas". Cité par COHEN Jean-Louis et ELEB Monique, op. cit., p. 317.

³⁷ Véritable somme sur Casablanca, le principal ouvrage d'André Adam est : *Casablanca. Essai sur la transformation de la société marocaine au contact de l'Occident*, Editions du Centre National de la Recherche

parce que ces études qui portent sur la configuration du logement ou les modifications apportées par l'habitant, permettent de reconsidérer les modes d'habiter marocains. Dans le cas des cités d'habitat populaire édifiées par l'administration française ou répondant à la commande publique, les "petites pratiques" de résistances aux discours officiels et à la norme d'habiter imposée témoignent encore de la relativité du déterminisme spatial qui a marqué de son empreinte une grande part des réalisations du Protectorat : exemple parmi d'autres, les transformations créées par les résidents de l'ATBAT-Afrique ont rendu méconnaissable un bâtiment qui, *théoriquement* et *savamment*, avait été, certes, conçu pour correspondre le mieux possible à leur mode de vie, mais probablement davantage pour *exprimer* de façon unilatérale, par les propos des architectes amplement divulgués mais également par le *discours architectural* lui-même, la "pensée sur l'Autre". A cette "pensée sur l'Autre", élevée au rang de "vérité" qui constitue le ressort de la volonté de réforme, répondent les "usages" dérogeant aux principes, réinvestissant *autrement* les doctrines et systèmes de pensée, déconstruisant les échafaudages savants : ainsi, bien plus que les concepteurs de la réforme, ce sont ses usagers quotidiens qui lui donnent sens et réalité.